



*Fasset, la porte d'entrée
de l'Outaouais!*

**Demande de certificat d'autorisation relatif à la
construction, à l'installation, à la modification
ou à l'agrandissement d'un bâtiment accessoire
à une habitation**

Section 1 : Information générale

- Nom du (des)requérant(s) : _____
- Êtes-vous propriétaires ? : Oui ou Non
- Adresse postale : _____ Code postal : _____
- Numéro de téléphone (maison/cellulaire) : _____
- Numéro de téléphone (Bureau) : _____
- Numéro de télécopieur : _____
- Adresse électronique : _____

Section 2 : Identification de l'emplacement

- Emplacement du projet si autre que l'adresse postale : _____
- Numéro de lot(s) : _____
- Numéro de matricule : _____
- Est-ce un terrain riverain d'un lac/cours d'eau ou d'un milieu humide ? ☐ Oui ☐ Non

Section 3 : Description du projet

Description du projet : _____

Date de début des travaux : _____ Date de fin des travaux : _____
Coût des travaux : _____

Section 4 : Responsable des travaux

Nom de la compagnie : _____
Nom du responsable : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Numéro RBQ : _____

La demande de certificat d'autorisation relatif à la construction, à l'installation, à la modification ou à l'agrandissement d'un bâtiment accessoire à une habitation doit contenir :

- ☐ le paiement du montant du certificat;
- ☐ les noms et adresses du requérant, de la personne ou de la compagnie qui exécutera les travaux et du propriétaire du bâtiment; un plan de cadastre du terrain;
- ☐ un plan illustrant les dimensions (largeur, profondeur, hauteur) du bâtiment accessoire projeté;
- ☐ un plan à l'échelle illustrant la localisation du bâtiment accessoire projeté et des autres bâtiments érigés sur le terrain de même que la localisation de tout cours d'eau;
- ☐ dans le cas d'un garage avec fondation ou d'un abri d'auto permanent, un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre est requis.

4.6 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION Toute demande de certificat d'autorisation pour un des objets énumérés à l'article 4.2 doit être adressée au fonctionnaire désigné et doit comprendre les plans et documents suivants en deux (2) copies selon le type de certificats demandés.

- ☐ *Toute demande de permis située dans le noyau villageois (PIIA) pourrait être assujettie à une vérification auprès de notre comité consultatif en urbanisme (CCU) avant l'approbation de celui-ci.

Je soussigné(e) _____ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à _____ ce _____

Signature : _____

NOTE : Le présent formulaire et les documents l'accompagnant constituent la demande de permis. Le dépôt de cette demande ne constitue pas une autorisation de procéder aux travaux demandés. L'employé assigné à l'émission des permis se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à l'évaluation de votre projet.

Veuillez nous transmettre votre demande de l'une des manières suivantes :

En personne : en vous présentant au bureau de l'inspecteur en bâtiment du 19, rue Gendron;

Par télécopieur : 819-423-5388;

Courriel : batiment@village-fassett.com ;

Par la poste : 19, rue Gendron, Fassett (Québec) J0V 1H0

N'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme au **819-423-6943 poste 2**.